



*L'assurance en ligne
proche de vous !*



☞ Fascicule d'informations ☞

ASSURANCE 2 ROUES

8 BONNES RAISONS DE CHOISIR 4ASSUR

1 LA DISPONIBILITÉ



“ Être là quand vous avez besoin de nous ! ”

À tout moment de la journée, nous sommes à votre disposition ; nos équipes vous accueillent de 8h30 à 20h00 du lundi au vendredi et le samedi de 9h00 à 16h30 et en cas d'assistance 24h/24 7j/7.

2 LE RAPPORT QUALITÉ / PRIX

Comme vous le savez, le prix est une chose, la qualité en est une autre. Chez 4assur vous choisissez le rapport qualité / prix. Tous nos produits et services doivent vous satisfaire en tout temps et en tout lieu.

Pour cela, nous avons créé des garanties 100 % utiles à des tarifs constamment négociés auprès de plusieurs assureurs. Le fait que nous travaillions avec plusieurs compagnies d'assurance vous permet de bénéficier au cours de la vie de votre contrat, des prix et garanties les mieux adaptés à votre situation.

3 LE CONSEIL

Nous sommes là pour vous informer et vous conseiller en tenant compte de votre situation personnelle. L'assurance est complexe ; aussi nous nous devons de vous l'expliquer le plus simplement et concrètement possible.

Notre expertise vous accompagnera tout au long de la vie de votre contrat.

4 LA QUALITÉ DE SERVICE

Vos interlocuteurs sont des décideurs expérimentés, professionnels de l'assurance, techniciens aguerris et toujours à votre écoute. Nous traitons votre demande sur simple appel téléphonique (avenant, sinistre, ...).

En cas de sinistre, nous traitons immédiatement votre demande. En cas de prise en charge, nous la transmettons au réparateur en même temps que la mission de l'expert et ce, dès l'ouverture de votre dossier.

Nous avons été récompensés par France Télécom pour la qualité de notre prestation téléphonique (convivialité, disponibilité, pertinence, ...).



1 LA DISPONIBILITÉ

Être là quand vous avez besoin de nous !

2 LE RAPPORT QUALITÉ / PRIX

Tous nos produits doivent vous satisfaire !

3 LE CONSEIL

Vous conseiller en tenant compte de votre situation.

4 LA QUALITÉ DE SERVICE

Des décideurs expérimentés, toujours à votre écoute.

5 LA DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS



**Vos intérêts
sont les
nôtres !**

À la suite d'un sinistre, nos équipes de juristes, spécialisés en assurances, garantissent avec persuasion votre défense comme votre recours à l'encontre des tiers.

6 LA LIBERTÉ DES RÉPARATEURS



Chez 4assur, vous disposez toujours de la liberté de choisir votre réparateur habituel.

Quel que soit votre sinistre et pour vous éviter l'avance des frais, nous adressons directement à votre réparateur une prise en charge, dès lors que la garantie est acquise.

5 LA DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS

Vos intérêts sont les nôtres !

6 LA LIBERTÉ DES RÉPARATEURS

Vous disposez de la liberté de choisir !

7 LE SERVICE MÉDIATION

• **Une réclamation ?** Nous nous engageons à traiter votre demande avec un maximum de soin et à vous répondre dans les 72 heures.

• **Une contestation ?** Notre équipe de médiation se tient à votre disposition pour traiter votre requête en toute impartialité. De plus, 4assur exerce sous le contrôle de l'ACAM.

8 UN ÉTAT D'ESPRIT

Nous faisons de nos assurés le centre de notre démarche.

Nous mettons tout en œuvre pour vous trouver des solutions.

Nous mettre toujours à votre place nous permet de mieux vous satisfaire et répondre à vos attentes.



**« Être des
assurés avant
d'être des
assureurs ! »**

7 LE SERVICE MÉDIATION

Nous traitons votre demande en toute impartialité !

8 UN ÉTAT D'ESPRIT

« Être des assurés avant d'être des assureurs ! »

QUI SOMMES-NOUS ?

Société de courtage d'assurances, nous avons été créés en 1996 à l'initiative notamment du Lloyd's de Londres, l'un des leaders mondiaux de l'assurance. Depuis toujours, nous faisons de l'assurance du particulier notre spécialité.

NOS CHIFFRES

- 170 000 assurés depuis la création de la société ;
- 15 000 nouveaux contrats souscrits chaque année ;
- Près de 100 spécialistes de l'assurance à votre service ;

NOTRE POSITIONNEMENT

Nous sommes classés dans notre catégorie parmi les dix plus importants courtiers français en I.A.R.D. du particulier « Incendie – Auto – Risques Divers ».
Source : Argus de l'assurance.



NOS ENGAGEMENTS

Charte Qualité

Notre Service Qualité veille chaque jour au respect des procédures. À cet effet, il a rédigé une Charte Qualité que chaque collaborateur a signé.

Le respect des délais

- Règlement de votre sinistre sous 10 jours dès lors que votre dossier est complet.
- Réponse en cas de réclamation dans les 72h.
- Ouverture immédiate de votre dossier sinistre en cas d'appel téléphonique ou dans les 48h maximum suivant la réception de votre déclaration.

« Être des assurés avant d'être des assureurs »

En nous mettant à votre place, nous élaborons mieux, pour vous, des produits et services pratiques, utiles et simples.

NOS PARTENAIRES

Quelques-uns de nos partenaires qui ont choisi de nous faire confiance pour notre savoir-faire de spécialistes :

Plusieurs milliers de courtiers, plusieurs constructeurs automobiles, Banque Accord, 3 Suisses Assurances, le Crédit Général Industriel, CORA Finances, FORTIS Assurances, UCR, des mutuelles étudiantes telles que : SMENO, VITTAVI, MGEL, SMEBA ...

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 71 19 19 (n° d'appel gratuit*)**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 16h30

* Appel gratuit depuis un poste fixe.



assur

www.4assur.fr



UN CHOIX DE GARANTIES SOLIDES ...

LA GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE

C'est l'assurance obligatoire pour mettre votre véhicule en circulation. Elle couvre les dommages matériels et corporels causés à autrui par votre véhicule. Le montant garanti est illimité pour les dommages corporels, le plafond est de 100 millions d'euros en cas de dommages matériels.

LA DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS

Elle assure la défense de vos intérêts lorsque vous faites l'objet de poursuites après un sinistre impliquant votre véhicule. Elle assure également votre demande pour recouvrer le montant du préjudice que vous avez subi à l'occasion d'un accident impliquant votre véhicule.

LA GARANTIE VOL

Elle prend en charge le montant des dommages résultant de la disparition ou la détérioration de votre véhicule, à l'occasion d'un vol ou d'une tentative de vol de celui-ci. Le véhicule doit présenter des traces d'effraction pour sa mise en route. Un antivol mécanique classe SRA (hors bloque-disque) ainsi que le gravage du véhicule enregistré au nom du souscripteur sont les deux protections exigées. En cas d'absence d'une de ces deux protections, la franchise vol sera doublée. En cas d'absence des deux protections, l'indemnité sera réduite de moitié.

LA GARANTIE INCENDIE

Cette garantie permet de couvrir les dommages subis par votre véhicule, consécutifs à un incendie, la chute de la foudre ou une explosion. Sont également pris en charge les dommages consécutifs à un acte de terrorisme ou de sabotage survenu en France métropolitaine.

LA GARANTIE TEMPÊTES

Elle couvre les dommages au véhicule résultant de l'action directe du vent ou du choc d'un corps renversé ou projeté par le vent, à l'exclusion des dommages relevant de la garantie "Forces de la nature".

LA GARANTIE CATASTROPHES NATURELLES

Elle intervient pour les dommages matériels directs subis par votre véhicule ayant pour origine l'intensité anormale d'un agent naturel, donnant lieu à publication au Journal Officiel d'un arrêté interministériel. La franchise légale et les conditions d'application figurent sur les Dispositions Particulières et Générales.

LA GARANTIE CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES

Elle intervient pour les dommages matériels directs subis par votre véhicule à la suite d'une catastrophe technologique, donnant lieu à publication au Journal Officiel d'un Arrêté interministériel.

LA GARANTIE FORCES DE LA NATURE

Elle couvre les dommages matériels subis par votre véhicule lors d'un évènement climatique tel que grêle, avalanche, inondation, chute neige provenant des toits ... lorsque l'état de catastrophe naturelle n'est pas décrété. Lorsque cette garantie est mise jeu, elle est étendue aux frais de dépannage et de remorquage dans la limite de 150 €.

LA GARANTIE DOMMAGES COLLISION

Elle prend en charge les dommages occasionnés à votre véhicule, à la suite d'une collision avec un tiers identifié (piéton, animal, véhicule, etc...).

LA GARANTIE DOMMAGES TOUS ACCIDENTS

Elle prend en charge les dommages occasionnés à votre véhicule, à la suite d'une collision avec un autre véhicule, d'un choc avec un corps fixe ou mobile, ou du versement du véhicule au cours de la circulation.

LA GARANTIE VANDALISME

Elle prend en charge la détérioration ou la destruction volontaire de votre véhicule commise par un tiers, y compris les pneumatiques.

... ET DES GARANTIES ET SERVICES QUI FONT VRAIMENT LA DIFFERENCE

GARANTIE DES ACCESSOIRES

Cette garantie couvre les dommages ou vol subis par les accessoires lorsqu'ils sont détériorés ou volés en même temps que le véhicule assuré (de plus de 50 cm³), à la suite d'événements couverts au titre des garanties Incendie, Tempêtes, Vol, Dommages Collision, Dommages Tous Accidents, Catastrophes Naturelles, Castastrophes Technologiques ou Forces de la Nature.

On entend par accessoires les éléments fixés sur le 2 roues n'entraînant pas de modification de structure de puissance ou de performance. Sont exclus les décors ou peintures personnalisés.

La garantie Accessoires intervient à hauteur de 1500 €. Vous avez également la possibilité de souscrire la garantie Accessoires PLUS qui double le plafond de prise en charge.

GARANTIE DES ÉQUIPEMENTS

A la suite d'événements couverts au titre des garanties Dommage Collision ou Dommages Tous Accidents, les équipements du motard détériorés sont pris en charge par cette garantie, pour les véhicules de plus de 50 cm³. Les équipements du motard sont constitués des effets vestimentaires spécialement conçus

pour la pratique de la moto, à savoir : casque, bottes, combinaison, pantalon, blouson, gants.

La garantie Équipements intervient à hauteur de 900 €. Vous avez également la possibilité de souscrire la garantie Équipements PLUS dont le plafond de prise en charge s'élève à 2000 €.

GARANTIE INDIVIDUELLE PILOTE

Elle couvre les dommages corporels du conducteur lors d'un accident de la circulation garanti, dans le cas où sa responsabilité est engagée :

- *Versement d'un capital en cas d'incapacité permanente supérieure ou égale à 15 % jusqu'à 45 000 € ;*
- *Capital décès de 15 000 €.*

ASSISTANCE AUX PERSONNES ET AU VÉHICULE

Assistance au véhicule

AUCUNE franchise kilométrique. Intervention en cas de panne, de crevaison, de panne d'essence ou erreur de carburant, d'accident, de vol ou de tentative de vol. Prise en charge des frais de remorquage jusqu'à 160 €. Rapatriement du véhicule et des passagers.

Assistance aux personnes

Intervention en cas de maladie, blessure ou décès du bénéficiaire.

Rapatriement, transport sanitaire, assistance aux passagers, prise en charge complémentaire des frais médicaux, avance de la caution pénale à l'étranger, paiement d'honoraires à l'étranger,

NOS VALEURS

L'INDÉPENDANCE



4ASSUR est une marque d'AUTOFIRST, société de courtage en assurances indépendante de toute compagnie, ce qui lui permet de mieux défendre et représenter vos intérêts en toute transparence. Par ailleurs, 4ASSUR vous propose des produits qu'elle a créés afin de vous faire bénéficier de garanties différentes faites par des assurés, pour des assurés !

L'ACCESSIBILITÉ

• Pour mieux vous servir, nous sommes à votre disposition aux heures et aux jours qui vous conviennent :



*du lundi au vendredi
de 8h30 à 20h00
et le samedi
de 9h00 à 16h30*

- Des moyens de communication multiples et modernes : vous pouvez entrer en relation avec 4ASSUR par téléphone, télécopie, mail ...
- Quelle que soit votre demande, le conseiller que vous avez en ligne fera toujours en sorte de vous apporter une réponse et de respecter ses engagements.
- Vous trouverez également de nombreuses réponses à vos questions sur notre site www.4assur.fr.

LA QUALITÉ

Toutes nos procédures sont orientées vers une qualité optimale ; nous mettons un point d'honneur à décrocher le téléphone le plus rapidement possible. Ainsi, plus de 90 % des appels que nous recevons sont répondus en moins de 15 secondes.

Chaque collaborateur est audité en moyenne 2 fois par mois dans le but de contrôler ses connaissances, la qualité de ses actions et sa volonté de vous

rendre service. Régulièrement, des formations sont dispensées à nos collaborateurs pour leur permettre d'améliorer la qualité que vous êtes en droit d'attendre.

4ASSUR dispose d'un programme permanent de management envers chacun des intervenants, du conseiller au client, en passant par les apporteurs d'affaires.



CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 71 19 19** (n° d'appel gratuit*)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 16h30

* Appel gratuit depuis un poste fixe.

www.4assur.fr

4
assur

LA VIE DE MON CONTRAT

LES FACILITÉS DE PAIEMENT

Dans le but de toujours mieux vous satisfaire nous vous proposons 4 modes de paiement

(voir modalités dans votre proposition à la rubrique "COTISATION") :

- Paiement annuel,
- Paiement en 3 fois sans frais sur 3 mois consécutifs depuis la date d'effet,
- Paiement par prélèvements mensuels (en 10 fois) ou semestriels (les frais de fractionnement sont inclus dans votre cotisation).

En cas de mise en demeure pour non-paiement de tout ou partie de la cotisation, les frais s'élèvent à 23 €.

COMMENT SOUSCRIRE ?

Suite à votre appel, nous vous envoyons votre devis d'assurance.

Pour souscrire, il suffit simplement de nous retourner ce devis signé avec votre premier règlement, ou nous rappeler et souscrire par téléphone en réglant un premier acompte par carte bancaire (paiement sécurisé).

Notre conseiller vous envoie par courrier votre contrat et votre carte verte, que vous pouvez également recevoir par mail ou par fax. Votre cotisation comprend les frais de police. En cas de demande d'annulation de contrat, postérieurement à sa date d'effet et dans des conditions spécifiques (modalités dans les dispositions générales), il sera fait application de frais d'un montant de 46 €.

Vous disposez ensuite de 30 jours pour nous adresser les documents nécessaires à l'établissement de votre contrat définitif, à moins que cela ne soit déjà fait.

COMMENT MODIFIER VOTRE CONTRAT ?

*Vous changez de 2 roues ?
Vous souhaitez changer ou ajouter une garantie... ?*

Un simple appel de votre part suffit pour apporter une modification.
Les frais d'avenant sont facturés 23 €.

COMMENT SE PASSE LE TRAITEMENT D'UN SINISTRE ?

Rapide, Simple et Efficace !

- *Contactez-nous de suite* (nous vous aidons à remplir votre constat si vous le souhaitez)
- *Adressez-nous vos documents* (constat amiable, déclaration, dépôt de plainte, ...) par courrier à l'adresse d'AUTOFIRST

- *Immédiatement, nous nous chargeons de toutes les démarches* (ouverture du dossier, expertise, prise en charge, ...)
- *Nous vous confirmons par courrier* votre taux de responsabilité éventuelle ainsi que l'ensemble des démarches accomplies
- *Aucun frais* ne vous sera demandé pour la gestion de votre sinistre.



L'assurance en ligne proche de vous !

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 71 19 19 (n° d'appel gratuit*)**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 16h30

4assur est une marque d'AUTOFIRST – Société de courtage en assurances
B.P. 150 – 62327 BOULOGNE SUR MER CEDEX - SAS au Capital de 1.577.847 €
SIRET 404 843 799 00028 - APE 6622 Z – Assurances de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances. Immatriculation ORIAS : 07 005 053 (www.orias.fr)
Exerce sous contrôle de l'ACAM - 61 rue Taïtbout, 75009 PARIS et dans le cadre des dispositions de l'article L520-1-11, 1^{er} b du Code des Assurances